Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre et d'Animation

festival national théâtre contemporain amateur de Châtillon sur Chalaronne



FNCTA

Date limite de dépôt des candidatures :

10 décembre 2016

Venez participer au

31ème Festival National de Théâtre Contemporain Amateur



Du mercredi 24 au dimanche 28 mai 2017

à Châtillon-sur-Chalaronne (Ain)
et dans sa Communauté de Communes

Châtillon, charmante petite ville fleurie sur les rives de la Chalaronne dans l'Ain, à 50 km au nord-est de Lyon, est desservie par les autoroutes A6 (sortie Belleville à 15 km) et A40 (sortie 3 à 20 km) la gare TGV de Mâcon-Loché et la gare TER de Villars-les Dombes.

Le Festival de Châtillon est un des trois festivals nationaux de théâtre de la FNCTA, le seul consacré exclusivement au théâtre contemporain. Il est organisé et géré par une association affiliée à la FNCTA qui comporte une trentaine de bénévoles de la région Rhône-Alpes.



En 2017, le Festival .évolue en créant une association dédiée à sa gestion.
Cela impliquera des changements administratifs
mais aussi peut être un nouveau logo, un nouveau nom, …
2017 sera donc une année de transition que nous nous efforcerons de faire en douceur et dans la continuité de ce qui fait la renommée de notre festival.

Ce festival de théâtre a construit sa renommée grâce à l'accent mis sur la rencontre entre les auteurs, les acteurs et les spectateurs. Aux spectacles s'ajoutent des lectures d'inédits, des débats, des ateliers, ouverts à tous. Toutes ces manifestations se déroulent dans diverses salles de spectacles de Châtillon et de la Communauté de Communes, mais aussi dans d'autres lieux : médiathèques, musée, écoles, espace public.

UN PEU D'HISTOIRE…pour préparer l'AVENIR

La Fondation : Le Centre Culturel de Châtillon (photo ci-dessus) ayant accueilli pendant de nombreuses années des stages de réalisation théâtrale à l'initiative des CTP « Jeunesse et Sports » Colette et Gérard Maré, des rencontres ont été initiées en 1986 réunissant des troupes de théâtre locales, le Théâtre 2000 de Bron, le Théâtre de la Roële de Villers-les-Nancy, un groupe de musique rock et de jeunes auteurs dramatiques. L'implication croissante desdits auteurs et de la FNCTA a permis le développement de ce festival qui se déroule désormais pendant 5 jours (ou plus) durant la semaine de l'Ascension. Il a obtenu de la FNCTA la labellisation « festival national» en 1998.

L'Académie : Cette même année 1998, Jean-Paul Alègre, Claude Broussouloux, Guy Foissy, Victor Haïm et Israël Horovitz fondent l'Académie Internationale des Auteurs Dramatiques de Châtillon-sur-Chalaronne. En 1999, Robert Poudérou en devient le secrétaire éphémère…pendant 10 ans, avant de laisser la fonction à un duo : Arlette Fétat et Gérard Levoyer. L'Académie a recruté jusqu'à compter 16 membres avant d'arrêter son activité en mai 2016

Les Partenaires : outre les pouvoirs publics (Département de l'Ain, Ville de Châtillon et Communauté de Communes Chalaronne-Centre) le festival a tissé des partenariats avec les écoles et lycées, les médiathèques, le musée « Tradition et Vie », l'EHPAD la Montagne, plusieurs radios locales et les JLAT : Journées de Lyon des Auteurs de Théâtre.

Les lieux : Aux salles de Châtillon (salle Gérard Maré dans les bâtiments historiques du Centre Culturel, ancienne salle des fêtes devenue salle l'Etoile, Espace Bel-Air) se sont ajoutés divers espaces extérieurs (château, halle médiévale, rues et places) et des salles nouvelles de la Communauté de Communes : Baneins, Condeissiat, Neuville-les-Dames, Saint Trivier, Sulignat…
Devenu le Village du Festival, l'Espace Bel-Air accueille non seulement le restaurant et le bar du festival, mais aussi des spectacles et des lectures sur la scène, les expositions, débats et forum du festival, et la librairie éphémère qui propose près de mille titres aux visiteurs.

Le 30ème Festival

a accueilli du 4 au 8 mai 2016 14 représentations, 2 lectures, 1 récital poétique, 1 café-théâtre, 3 ateliers ou masterclass et 1 film.
Il a aussi accueilli 15 auteurs dont 8 étaient lus, joués ou… « projetés » pendant le festival.

Cette 30ème édition a été également marquée par le « théâtre à domicile » : 14 présentations en prélude au Festival et d'autres prévues d'ici la fin de l'année et par la « fresque du 30ème » qui était peinte au fur et à mesure de la présentation des spectacles.



Retrouvez toutes les photos sur http://www.mascarille.com/galerie/index.php?/category/3060

Informations sur le Festival et téléchargement du dossier :
www.fncta.fr et www.fncta-rhone-alpes.fr
Courriel : festival-chatillon@fncta.fr

Règlement de la 31ème édition

du Festival National de Théâtre Contemporain Amateur de Châtillon-sur-Chalaronne (Ain)

Article 1 : Conditions de programmation des spectacles

1.1 Le festival est ouvert à toutes les troupes de comédiens amateurs[1] présentant un spectacle en langue française dont le texte a été écrit (ou publié) **après 1968**.



En entrant dans sa trentaine, le Festival décale sa période de référence du « Théâtre contemporain » qui passe de « post-1945 » à « post-1968 ».

Nous renonçons avec regret à des œuvres majeures comme les dernières pièces de Bertolt Brecht, celles de Sartre ou de Camus, les premières de Ionesco ou Beckett, etc…Mais pour rester fondé sur des œuvres « contemporaines » le Festival doit tenir compte de cette douloureuse fuite du temps. En choisissant pour les années prochaines la date butoir de 1968, le Festival fixe les limites du « contemporain » à 50 ans.
En outre, 1968 est une date qui, mondialement, fait référence quant aux bouleversements sociétaux ouvrant la porte à une certaine modernité : au-delà des épisodes et acteurs connus d'Avignon (Living Theatre, Béjart, Vilar…) ou de l'Odéon (Barrault), c'est une année marquée par la confrontation (ou passage de relais) entre Anouilh et Gatti, Pirandello (ouverture du théâtre de la Ville) et Tremblay : ouverture vers la francophonie.
La « déclaration de Villeurbanne » exige le doublement du budget de la Culture, l'enseignement du théâtre dans les écoles, la substitution d'un tissu de Centres Dramatiques Nationaux (et plus tard Régionaux) à de trop rares Maisons de la Culture : accélération et nouvelle orientation de l'ouverture culturelle vers les territoires initiée par André Malraux. Un symbole auquel nous tenons.

Afin de vous laisser le temps de vous adapter à cette nouvelle règle qui deviendra absolue à partir de 2018, nous ne refuserons pas en 2017 « à priori » et sans les examiner les candidatures de textes de la période « 1945-1968 ».

1.2 Les troupes venant de France doivent être adhérentes à la F.N.C.T.A. et les comédien(ne)s du spectacle licenciés de cette Fédération.

1.3 La programmation s'établit en premier chef sur la qualité des spectacles, mais tient compte d'autres critères, en particulier la diversité des genres, des styles et des écritures ainsi que les contraintes de plateaux et des lieux de représentation, tout ceci afin de bâtir un festival aussi varié que possible.

1.4 Toutes les formes théâtrales sont les bienvenues et peuvent intégrer les moyens d'expression les plus divers (danse, musique, théâtre d'ombres, …).

1.5 Les spectacles **n'excédant pas 1h30** et faisant intervenir **au moins 2 comédiens** en scène seront systématiquement privilégiés, hormis spectacles vraiment exceptionnels.

1.6 Les organisateurs ne fournissent aucun décor ou accessoire. Chaque troupe doit prendre ses dispositions en conséquence.

1.7 La programmation établie par le COC tient compte, dans la mesure du possible, des obligations des troupes, en particulier liées à la distance. Aucune modification ne pourra être faite quant aux lieux et horaires de programmation des spectacles.

---

[1] « est dénommé 'groupements d'amateurs' tout groupement qui organise et produit en public des manifestations dramatiques, dramatico-lyriques, chorégraphiques, de pantomimes, de marionnettes, de variétés, … ou bien y participe et dont les membres ne reçoivent, de ce fait, aucune rémunération, mais tirent leurs moyens habituels d'existences de salaires ou de revenus étrangers aux diverses activités artistiques des professions du spectacles »
Décret n° 53-1253 du 19 décembre 1953

Les troupes de théâtre amateur peuvent faire appel à des professionnels pour la mise en scène de leur spectacle et la tenue de leur régie technique (son et lumière) ; les comédiens, danseurs, musiciens, …. se produisant sur scène doivent être des amateurs

Article 2 : Droits d'auteur

2.1 Une autorisation (ne pas confondre avec la déclaration de spectacle) de jouer la pièce en mai 2017 **aux dates du festival** est nécessaire. (Vous avez eu cette autorisation lors de votre première déclaration en ligne)

2.2 Le règlement des droits d'auteurs est pris en charge par le festival.
Le Festival donnera toutes les indications nécessaires aux troupes sélectionnées pour établir la déclaration. Aucune déclaration auprès de la SACD ne devra être réalisée sans notre accord.
Pour les autres cas, la troupe s'engage à faire parvenir au Festival le contrat établi avec l'auteur ou l'organisme le représentant, les modalités de déclaration et de paiement.

Article 3 : Inscription
3.1 : Les troupes qui souhaitent proposer leur spectacle devront transmettre leur **dossier de candidature avant le 10 décembre 2016**. **Mais il est conseillé de l'envoyer au plus tôt, notamment avant les dates programmées pour votre spectacle au dernier trimestre,**

à l'adresse suivante :

Bruno LETANG 133 allée des frênes 01000 ST DENIS LES BOURG.

3.2 : Il devra comporter impérativement les éléments suivants :

- **La fiche de candidature** et la **fiche technique du spectacle** (ci-dessous) dûment renseignées ainsi que **l'encadré concernant les dates de représentations A VENIR**.
- **La copie de l'attestation** d'affiliation de la troupe à la FNCTA (ou mention « adhésion en cours ») pour les troupes françaises.
- **L'autorisation SACD** de jouer le spectacle jusqu'en **mai 2017** ou le contrat stipulant les droits à payer pour les auteurs "non SACD".
- **Une vidéo** du spectacle, dans les conditions de représentation en durée réelle sans coupure. Vous voudrez bien informer les organisateurs en cas de modification éventuelle de casting en cours de saison.
- **La somme de 60 €** (22 € de frais de gestion, 38 € de frais d'inscription) **de préférence par virement bancaire.**
- IBAN : FR76 1027 8073 1700 0578 5754 070 BIC : CMCIFR2A. en précisant en référence le nom de la troupe. ou exceptionnellement (et uniquement pour les troupes résidant en France) deux chèques de 22 € et de 38 € à l'ordre du Codepa FNCTA.
- Les frais de gestion (22 €) resteront acquis au festival ; les frais d'inscription seront remboursés par virement en cas de non programmation.
- **Le RIB de la troupe** (nécessaire pour les remboursements).
- **Un plan de feux** le plus précis possible.

Outre ces documents impératifs, tout autre document sur le spectacle sera apprécié : note d'intention du metteur en scène, note sur l'auteur, dossier de presse, etc…

En cas de sélection, la troupe s'engage à fournir, sous forme informatique, des photos libres de droits, de bonne qualité. Ces documents seront utilisés pour la réalisation du programme, sur nos sites internet, par la presse.

Le dossier sera conservé par les organisateurs. Le support vidéo pourra être retourné sur demande (fournir une enveloppe adaptée, suffisamment affranchie comportant l'adresse de retour).

Article 4 : Sélection et programmation

Les troupes sélectionnées seront contactées au numéro de téléphone qu'elles auront indiqué dans le dossier d'inscription **dès le 5 mars 2017**.
Elles devront impérativement donner sous 24h confirmation, par téléphone ou par mail, de leur participation à la date proposée.
Une fois la programmation établie, aucun changement ne sera possible.

Les troupes non sélectionnées seront prévenues par mail **à partir du 12 mars 2017**.

Le festival met à disposition des troupes sélectionnées la salle de représentation[2], un régisseur de salle professionnel, du matériel technique (son, éclairage). Le responsable de la troupe devra prendre contact en amont du festival avec le régisseur général Jean Francis Faure pour étudier avec lui les besoins spécifiques.

IMPORTANT : *Le programme sera publié officiellement sur les sites FNCTA* ***le 31 mars 2017.***
Merci de ne pas appeler d'ici là pour en connaître le contenu.

Article 5 : Conditions de défraiement des troupes
Défraiement forfaitaire des déplacements : 0,30 € / km* / véhicule** (pour l'ensemble des frais de transport de la troupe***).

Règles de calcul : La ***distance** est évaluée par le site « Michelin.fr » trajet le plus court. Un ****véhicule** emmène au maximum 4 personnes.
La *****composition** de la troupe est évaluée ainsi : nombre d'acteurs sur scène + 2 techniciens effectivement présents (régie, mise en scène, …). *Ainsi, un spectacle comportant 3 comédiens sur scène est défrayé sur la base de 5 personnes voyageant dans 2 voitures.*

Article 6 : Restauration – Hébergement

6.1 : Les temps d'échanges et de partage avec les auteurs, spectateurs, festivaliers supposent que les troupes programmées restent au festival au-delà de leur(s) représentation(s) : en particulier le lendemain matin où un échange est institué autour des spectacles de la veille.

6.2 : Le festival prend en charge : 1 repas et 1 nuit avec petit-déjeuner pour chaque membre de la troupe effectivement présent (voir article 5 composition de la troupe). Dans le cas où la troupe joue son spectacle plus d'une fois, la prise en charge de son hébergement sera calculée en conséquence. Le prix du repas est de 14 €, le prix de la nuitée (avec petit déjeuner) est de 14 €. (Tarifs 2015 susceptibles de modifications)

6.3 : Les repas et les nuitées supplémentaires devront être réservées et réglées d'avance. En cas d'annulation après le 24 avril 2016, aucun remboursement ne sera effectué.

6.4 : Les repas seront pris au village du festival à l'Espace Bel Air, l'hébergement se fera à l'internat du Lycée Professionnel Georges Charpak (en face de l'Espace Bel Air) en chambres de 3 personnes avec lavabos individuels et une douche par chambre.

Article 7 : Responsabilités des organisateurs

Les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables si, par la suite d'un cas de force majeure ou de tout autre cause indépendante de leur volonté, des changements de date et de lieu intervenaient ou même si le festival était purement et simplement annulé.
Toutefois dans ce dernier cas, les organisateurs s'engagent à rembourser les droits d'inscription de toutes les troupes inscrites.

Article 8 : Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter par mail :

festival-chatillon@fncta.fr

[2] Le lieu de représentation est mis à la disposition des troupes entre 10h et 24h avant le spectacle. Dans de très rares cas ce laps peut être réduit à 3 heures.

DOSSIER DE CANDIDATURE

au 31ème Festival National de Théâtre Contemporain Amateur du 24 au 28 mai 2017

Merci d'écrire lisiblement afin d'éviter les erreurs (en particulier les numéros de téléphones et les @ mail !)

Carte d'identité de la troupe

Nom de la troupe : _____

Adresse du siège social : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Mail : _____@_____

N° FNCTA de la troupe : ___ / _____ / 0000 (fournir l'attestation d'affiliation)

Ou Adhésion en cours • Vous devrez fournir l'attestation d'affiliation dès que possible pour valider votre dossier

Responsable de la troupe (ou personne référent pour le Festival de Châtillon) **

(**) : Cette personne devra être joignable facilement et rapidement pour le suivi de la candidature et la programmation en particulier les 4 et 5 mars 2017.

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphones Fixe : _____ Mobile : _____

Mail : _____@_____

Carte d'identité du spectacle

Titre : _____

Auteur : _____

Eventuellement traducteur : _____

Edition : _____ Année d'édition : _____

Autorisation SACD n° _____ valable jusqu'au _____
Fournir une copie de l'autorisation

Pour les auteurs non SACD, gestionnaire des droits d'auteurs : _____
Joindre une copie du contrat
Nombre de personnages dans la pièce : _____ Nombre d'acteurs sur scène : _____

Nom de la troupe : _____

Titre du spectacle : _____

Composition de la troupe pour le spectacle (Comédiens + techniciens)

NOM	Prénom	Age	Attribution ou fonction dans la pièce (comédien, technicien, metteur en scène…)	N° licence individuelle FNCTA OBLIGATOIRE

Vous pouvez nous indiquer ci-dessous toute contrainte particulière, par exemple si, parmi les dates de du Festival, vous avez des empêchements majeurs, si certains membres de la troupe nécessitent un accueil particulier en raison d'un handicap, etc…

Calendrier des représentations A VENIR :

DATE	**LIEU /** nom et adresse **complète** (commune, dépt)	**Horaire**

FICHE TECHNIQUE

Cette fiche sert à formuler les vœux techniques des troupes candidates pour un festival.
Elle permet aux organisateurs du festival de vérifier que le spectacle pourra être accueilli dans les meilleures conditions de respect du public et du travail de la troupe.
La troupe s'engage à donner des informations fiables et à respecter les contraintes correspondantes des organisateurs *(en particulier sur les durées)*.

Nom de la troupe : _____

Titre du spectacle : _____

INFORMATIONS TECHNIQUES

NOM DU REGISSEUR			**Téléphone :**		
DUREE	**Spectacle :**		**Montage** :		**Démontage :**
PLEIN AIR POSSIBLE DE JOUR?	OUI	NON	**… DE NUIT ?**	OUI	NON
SON : Source utilisée (entourez votre choix)	Lecteur CD	Mini Disc	~~Notre~~ Ordinateur	Microphone	Aucune

VOEUX

	INDISPENSABLE Pour que nous puissions jouer	**SOUHAITABLE** Pour une qualité maximum de notre spectacle
L'ouverture (largeur) du plateau		
La profondeur du plateau		
La hauteur sous le grill		
La puissance électrique		

De plus, notre spectacle comporte *(rayer les mentions inutiles)*	**INDISPENSABLE** Pour que nous puissions jouer	**SOUHAITABLE** Pour une qualité maximum de notre spectacle
La diffusion de son en lointain ou en retours sur plateau	OUI / NON	OUI / NON
De la fumée	OUI / NON	OUI / NON
De la vidéo	OUI / NON	OUI / NON
Si oui l'accroche sur les perches est-elle possible ?	*OUI / NON*	*OUI / NON*
Des accroches particulières de grande résistance avec un positionnement très précis (décor, comédiens..)	OUI / NON	OUI / NON

Précisions techniques complémentaires (éventuellement)